

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**CENON - Attribution d'une subvention d'équipement pour la création d'un
"terrain familial" Gens du Voyage - Année 2010**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Loi n° 2000-614 du 5 juillet relative à « l'accueil et à l'habitat des gens du voyage » introduit, par son article 8 (L.443-3 dans le code de l'urbanisme) l'aménagement de « terrains familiaux », terrains permettant l'installation de caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Il apparaît à ce jour que ce mode d'habitat, totalement innovant, conciliant le mode de vie traditionnel en caravane et le souci de s'intégrer de façon semi sédentaire, fait l'objet des souhaits de 94% des gens du voyage.

1. Origine du projet

Sur le territoire de la ville de Cenon, vivent depuis plusieurs années deux « groupes familiaux » de gens du voyage. Le premier groupe, comprenant six familles, stationne sur un terrain appartenant à la ville de Cenon, situé à « la Blancherie » sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, sans aucune installation sanitaire.

Le second groupe comprend également six familles, avec au total 14 enfants dont la plupart en bas âge. Ce groupe stationnait jusqu'en 2009 dans des conditions particulièrement difficiles en bordure de rocade, à quelques mètres de l'usine d'incinération, sous des lignes à haute tension. Pour des raisons sociales évidentes, ce groupe a été déplacé à côté du précédent. La population totale concernée est de 52 personnes dont 32 enfants.

Actuellement, la Ville de Cenon, propriétaire des terrains, assure la fourniture de l'électricité et de l'eau. Elle a mis en place deux modules sanitaires avec douche et toilettes.

Aussi, la Ville de Cenon et ses partenaires, Etat, CUB, Conseil général et CAF, ont co-construit un projet urbain et d'habitat, afin de proposer à ces familles, partiellement sédentarisées, des conditions de vie décentes et de les amener à s'intégrer à la vie sociale des communes de Cenon et d'Artigues-près-Bordeaux, notamment par :

- L'amélioration des conditions de vie, avec terrains aménagés et habitat décent,
- L'accompagnement vers la sédentarisation et le rattachement à la commune d'accueil, la domiciliation et l'inscription aux organismes locaux,
- La participation à des stages d'alphabétisation,
- Des mesures d'accompagnement pour l'accès à l'emploi,
- La scolarisation des enfants,

2. Le projet urbain et l'habitat

Le projet élaboré conjointement consiste à aménager deux terrains familiaux de six emplacements doubles chacun, pour 24 caravanes au total, sur lesquels les deux groupes familiaux sont actuellement implantés dans des conditions très précaires. Les familles de gens du voyage sont consultées sur la disposition des terrains, le type de revêtement de sol, les aménagements intérieurs, la mise en place de poêles à bois. Ils ont choisi parmi 7 propositions le plan du logement qu'ils souhaitent habiter. Ces propositions sont soumises à une commission d'attribution qui a été mise en place.

Les terrains seront viabilisés et aménagés en espaces de 180 à 200 m² par famille, avec des modules sanitaires. La mise à disposition des 12 lots, comprenant chacun une pièce à vivre et des locaux sanitaires (surface habitable à 24 m² par logement), ainsi que leur gestion, feront l'objet d'une convention locative entre la Ville de Cenon et chacune des 12 familles. Les fluides (eau, électricité) seront à la charge des occupants, les installations étant équipées de compteurs individuels, le tout conformément aux dispositions de l'article 4-6 de la circulaire 2003-76.

L'accès à la voirie ordinaire est prévu, avec les réseaux nécessaires, ainsi que des petits espaces verts et une aire de jeux pour enfants afin d'apporter une convivialité supplémentaire.

La ville de Cenon apporte à l'opération le terrain de 3659 m² déjà acquis.

En lien avec la CUB, une révision du PLU a du être menée, avant d'obtenir le permis de construire

Un Comité de Pilotage ad hoc se réunit tous les deux mois; et a entériné le projet technique.

3. Le projet social d'accompagnement

Les communes d'Artigues-près-Bordeaux et de Cenon se sont dotées de structures communes (comité de pilotage et comité de suivi) pour développer ensemble le volet social du projet.

Le principe de compétence territoriale du CCAS d'Artigues-près-Bordeaux a été admis.

Toutefois, en cas de surcharge, il pourra se tourner vers le CCAS de Cenon pour une aide à la prise en charge. Les enfants seront à terme scolarisés dans les écoles d'Artigues-près-Bordeaux. Les enfants inscrits à l'école Michelet de Cenon terminent leur cycle scolaire dans le même établissement.

La domiciliation et l'inscription sur les listes électorales se feront sur la commune de résidence, soit celle d'Artigues-près-Bordeaux.

Le programme d'alphabétisation a débuté le 7 janvier 2009 et concerne 14 personnes.

Les cours, d'une durée de 7 mois (à raison de 2 journées par semaine), sont assurés par l'INSUP. Ils sont reconduits pour l'année 2009-2010. A l'issue de cette cession, un dispositif d'insertion sera mis en place.

De plus, dans le cadre de la réalisation des terrains familiaux, la ville de Cenon a décidé d'introduire dans la rédaction des marchés publics une clause d'insertion permettant à quelques personnes de la communauté des gens du voyage du projet de Cenon – Artigues-près-Bordeaux de postuler à des emplois sur le chantier.

4. Plan de financement et participation de la CUB

Le montant financier global du projet est estimé à 810.861 € HT.

La fiche action n°32 du contrat de co-développement entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville de Cenon prévoit la création de ce terrain familial et la participation financière de la CUB.

Aussi, la CUB propose de subventionner la Ville de Cenon pour ce projet, avec l'octroi d'une subvention globale pour l'opération de 75.652 euros (9,3 % du projet) selon le plan de financement ci-après :

CHARGES (€ HT)	PRODUITS (€ HT)
-----------------------	------------------------

Travaux préparatoires	15 000	CUB	75 652
AEP	10 000	Etat : Equipement	256 116
Electricité, éclairage	40 000	Conseil Général	58 168
Assainissement	75 652	CAF	58 168
voirie	103 000	Commune de Cenon*	362 757
plantations, clôtures,	36 000		
divers	7 000		
TOTAL VRD	286 652		

<i>Bâtiments:</i>	446 400		
<i>SH= 23,60m2/logt</i>			
gros œuvre	177 000		
charpente, couverture	63 000		
plâtrerie	42 000		
menuiserie	55 200		
carrelage	25 800		
peinture	15 000		
plomberie sanitaire	33 000		
électricité	35 400		
TOTAL TRAVAUX	733 052		
Rémunérations intermédiaires et honoraires: architecte	66 309		
CSPS	4 000		
étude géotechnique	2 500		
bureau de contrôle	5 000		
TOTAL Autres services	77 809		

TOTAL HORS TAXES	810 861	TOTAL HORS TAXES	810 861
-------------------------	----------------	-------------------------	----------------

Pour mémoire, le terrain fourni par la ville de Cenon représente une valeur de 200.000 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la Loi n°2000-614 du 5 juillet relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et l'article 8 - L.443-3 du code de l'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-joint,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité d'aménager un site d'habitat adapté aux gens du voyage, en faveur de 24 familles en sédentarisation de fait sur un terrain appartenant à la Ville de Cenon, en réalisant 2 lots de 6 emplacements doubles, en viabilisant le site et en lui donnant un véritable accès routier aux normes,

Décide

Article 1 :

Le projet de création d'un terrain familial appartenant à la Ville de Cenon est approuvé,

Article 2 :

Une subvention d'équipement de 75.652 € est accordée à la Ville de Cenon, Maître d'ouvrage du projet,

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet,

Article 4 :

L'imputation de la dépense est faite sur le chapitre 204 – Compte 204141 – fonction 5240 – CRBD 630 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2010

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010

M. JEAN TOUZEAU